

# LES BONS RÉFLEXES

## POUR PROFITER PLEINEMENT DE LA CAL



Il est essentiel de vous renseigner sur les **partenaires et les offres disponibles** dans votre région. Voici un outil qui vous aidera à développer de **bons réflexes** dans la **planification de vos activités touristiques, culturelles et de loisirs**.

 Il vous suffit d'imprimer cette liste d'informations pour connaître les bons réflexes à adopter.



### Informer les établissements :

Avant de visiter un lieu partenaire de la CAL, je contacte le partenaire pour vérifier les modalités d'accueil pour les personnes handicapées.

1



### Vérifier les conditions d'utilisation :

Je me renseigne sur les règles spécifiques de chaque lieu concernant l'utilisation de la CAL, comme les horaires et les services d'accompagnement.

2



### Toujours avoir la carte sur soi :

Je garde ma CAL à portée de main pour bénéficier immédiatement des avantages offerts.

3



### Choisir un accompagnateur fiable :

Je choisis un accompagnateur de confiance, capable de m'aider dans les déplacements et de répondre aux besoins spécifiques.

4



### Communiquer mes besoins :

J'informe les responsables du lieu de mes besoins spécifiques afin de garantir une expérience adaptée.

5



### Explorer de nouvelles activités :

Je profite de la CAL pour découvrir de nouvelles opportunités d'activités de loisirs, culturelles ou touristiques.

6



### Sensibiliser :

Je fais connaître la CAL à d'autres personnes et établissements pour en améliorer la reconnaissance.

7



### Vérifier la validité :

Je m'assure que ma CAL est toujours valide pour éviter tout désagrément.

8



### Connaître ses droits :

Je m'informe sur les droits liés à la CAL pour éviter les malentendus.

9



### Partager ses expériences :

Je partage mes expériences sur l'utilisation de la CAL pour aider d'autres utilisateurs et améliorer les services de la CAL. N'hésitez pas à contacter l'AQLPH à [cal@aqiph.qc.ca](mailto:cal@aqiph.qc.ca).

10